

Province de Québec
Municipalité de Fassett

Procès-verbal de l'assemblée régulière tenue le 9 juin 2014 à 19h30 à l'Hôtel de ville situé au 19 rue Gendron à Fassett, à laquelle sont présents, messieurs les conseillers et madame la conseillère: Jean-Yves Pagé, Serge Villeneuve, Claude Joubert, Michel Bergeron, Serge Gauthier et Françoise Giroux.

Formant quorum et siégeant sous la présidence de Monsieur le maire, Michel Rioux.

Est également présente : Mireille Dupuis, secrétaire d'assemblée.

► **ORDRE DU JOUR**

1. Ouverture de l'assemblée
2. Appel des conseillers
3. Lecture et adoption de l'ordre du jour
4. Approbation du procès-verbal de l'assemblée régulière du 12 mai 2014.
5. Parole à l'assistance
6. Rapport
 - 6.1 De l'inspecteur en bâtiment
 - 6.2 De l'inspecteur municipal
 - 6.3 Du directeur des incendies
 - 6.4 Du maire – Voir feuille de plénière
 - 6.5 Des conseillers, conseillère
7. Finances
 - 7.1 Approbation des dépenses avec les chèques numéro 9394 à 9413 au montant de 13 163.30 \$ et les prélèvements numéro 1200 à 1218 au montant de 9 363.08 \$, adoption des comptes à payer au 31 mai 2014 au montant de 4 311.74 \$ et des salaires payés pour un montant de 23 149.07 \$.
8. Correspondance
9. Suivi des dossiers
10. Avis de motion
 - 10.1 Avis de motion – Citation de l'église Saint-Fidèle de Fassett.
 - 10.2 Avis de motion – Citation du cimetière Saint-Fidèle de Fassett.
 - 10.3 Avis de motion – Citation de la croix de chemin de Fassett.
 - 10.4 Avis de motion – Modification du règlement numéro 2002-03 relatif au comité consultatif d'urbanisme.
 - 10.5 Avis de motion – Règlement sur les ententes relatives à des travaux municipaux avec des promoteurs.
11. Résolutions
 - 11.1 Demande de rencontre des municipalités avec le Ministère des Transports du Québec.
 - 11.2 Fermeture d'un pont par le Ministère des Transports du Québec (MTQ) – municipalité de Plaisance - appui.
 - 11.3 Autorisation de faire peindre deux autres jeux de Pickelball à la patinoire.
 - 11.4 Commandite pour le tournoi de golf de la Résidence Le Monarque.
 - 11.5 Embauche d'un nouveau pompier.
 - 11.6 Modification au règlement d'urbanisme.

11.7 Autorisation au maire d'envoyer une lettre à Tourisme Outaouais.

12. Varia

13. Questions posées par les membres

14. Levée de l'assemblée

OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

Monsieur le maire, Michel Rioux déclare l'assemblée ouverte à 19h37.

2014-06-096

Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par Françoise Giroux que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

Adopté à l'unanimité.

2014-06-097

Approbation du procès-verbal du 12 mai 2014.

Il est proposé par Michel Bergeron que le procès-verbal de l'assemblée régulière du 12 mai 2014 soit adopté tel que présenté.

Adopté à l'unanimité.

► PAROLE À L'ASSISTANCE

► RAPPORT

- De l'inspecteur en bâtiment

Lecture du rapport de l'inspecteur

- De l'inspecteur municipal

Laver les stations d'eaux usées.

Planté les fleurs.

Installation du quai public.

148 en folie.

Gazon.

- Du directeur des incendies

03 Mai Brulé une maison de la rue Racicot avec la participation de Papineauville, Montebello et Grenville sur la Rouge.

12 Mai Feu de champ au 247, rue Principale Fassett. Feu allumé sans permis et le propriétaire a perdu le contrôle. 8 pompiers présents.

17 au 19 Mai Congrès des chefs à Montréal.

27Mai Assemblée des chefs à la MRC.

31 Mai 3 pompiers pour signaler lors du jour J de BMR.

- Du maire

Voir feuille de plénière.

- **Des conseillers**

Voir rapport.

2014-06-098

Approbation des dépenses et adoption des comptes à payer au 31 mai 2014 et des salaires payés pour un montant de 23 149.07 \$

Il est proposé par Serge Villeneuve et résolu ;

QUE les comptes (annexe A – DU 01-05-2014 AU 31-05-2014) payés par les chèques numéros 9394 à 9413 au montant de 13 163.30 \$ ainsi que des prélèvements automatiques numéro 1200 à 1218 pour un montant de 9 363.08 \$ soient et sont ratifiés par ce conseil et d'en charger les montants au compte de la Municipalité de Fassett (compte # 603747).

Salaires du 1^{er} au 31 mai 2014 : 23 149.07 \$.

Adopté à l'unanimité.

Certificat de fonds suffisants

Je, soussignée, certifie par la présente qu'il y a des fonds suffisants pour les fins desquelles ces dépenses sont projetées par le conseil de la municipalité de Fassett.

Diane Leduc, directrice générale

► **CORRESPONDANCE**

Voir tableau.

► **SUIVI DES DOSSIERS**

2014-06-099

Avis de motion – Citation de l'église Saint-Fidèle de Fassett.

Avis de motion est donné par Serge Gauthier qu'un règlement sera présenté lors d'une séance subséquente à l'effet d'adopter un règlement visant à citer à titre d'immeuble patrimonial l'église de la paroisse St-Fidèle de Fassett

1. Désignation de l'immeuble patrimonial
Église St-Fidèle de Fassett.

Adresse :
rue Principale, Fassett (Qc.) J0V 1H0

Propriétaire :
Fabrique St-Fidèle de Fassett
Rue Principale, Fassett, Québec, J0V 1H0

Cadastre :
Division d'enregistrement de Papineau
Cadastre de la paroisse Notre-Dame-de-Bonsecours
Numéro du lot : no. 46-15p
Matricule : 9856-06-5741

Dimensions du bâtiment et du terrain:
L'église mesure 47.5 mètres (156 pieds) de long, 15 mètres (50 pieds) de haut et 15 mètres (50 pieds) de large et peut contenir plus de 300 personnes.

Le terrain mesure 91,44 mètres de profond et 39,01 mètres de front pour une superficie totale de 3 620,43 mètres carrés.

2. Motifs de la citation

Le Conseil reconnaît la valeur patrimoniale de l'église St-Fidèle de Fasset. L'intérêt patrimonial de l'église est lié à sa valeur historique et à sa valeur identitaire et symbolique.

L'église Saint-Fidèle de Fasset fut érigée en 1918 par les entrepreneurs Lalonde et Lépine de Saint-André-d'Argenteuil selon les plans de l'architecte Charles Brodeur de Hull. La charpenterie fut exécutée par Louis Dion et la maçonnerie par messieurs Pilon et Saumure. Sise en plein cœur du village, l'église dessert en 1921 une population de quelque 1 500 personnes. Mgr Charles-Hugues Gauthier, archevêque du diocèse d'Ottawa demande que la paroisse Saint-Fidèle desserve la mission de Pointe-au-Chêne. En janvier 1916, celui-ci donne la permission à la fabrique d'édifier une église sur le terrain du presbytère, près du bureau de poste. La partance de la construction de l'église eut lieu le 28 mai 1917 pour se terminer en 1918 et l'intérieur fut finalisé en 1919.

Selon l'historienne Manon Leroux, l'église Saint-Fidèle de Fasset est la dernière église de pierre de type classique construite en Outaouais. Elle est en forme de croix latine, le chœur en saillie et l'abside en hémicycle. La toiture est recouverte de tôle à la canadienne, les murs extérieurs sont en pierres taillées provenant d'une carrière dans la montagne, les murs intérieurs et les plafonds sont en plâtre, les bancs en merisier et les vestiaires de la sacristie en frêne.

Le clocher est un repère identitaire important pour les passants de la route 148, fonctionnel et technique pour les touristes sur l'autoroute 50 et les plaisanciers sur la rivière des Outaouais. Un projet pour l'éclairer la nuit tombée est à l'étude.

Depuis cent ans, les citoyens de Fasset ont fréquenté cette église lors des messes hebdomadaires, ils y ont célébré des baptêmes, des mariages et des funérailles, des moments très importants et marquants pour leurs familles et pour l'ensemble de la communauté.

La citation de l'église St-Fidèle de Fasset permet de reconnaître, de conserver et de mettre en valeur cet élément important du patrimoine bâti de Fasset.

La reconnaissance et la protection des éléments significatifs du patrimoine bâti de Fasset contribuent au développement du tourisme culturel sur son territoire. Cette démarche s'inscrit dans un plus vaste projet de revitalisation et de mise en valeur des attraits de la municipalité.

3. Citation de l'église

Le règlement de citation prendra effet à compter de la date de la signification de l'avis spécial au propriétaire de l'immeuble ci-dessus désigné.

4. Consultation

Toute personne intéressée pourra faire ses représentations auprès du comité consultatif d'urbanisme lors d'une assemblée publique qui aura lieu 22 juillet 2014, à 18h30, à la mairie de Fasset, 19 rue Gendron.

Adopté à l'unanimité.

2014-06-100

Avis de motion – Citation du cimetière Saint-Fidèle de Fasset.

Avis de motion est donné par Françoise Giroux qu'un règlement sera présenté lors d'une séance subséquente à l'effet d'adopter un règlement visant à citer à titre de site patrimonial le *cimetière* de la paroisse St-Fidèle de Fasset.

Province de Québec
Municipalité de Fassett

1. Désignation du site patrimonial
Cimetière St-Fidèle de Fassett.

Adresse :
Rue Principale, Fassett (Qc.) J0V 1H0

Propriétaire :
Fabrique St-Fidèle de Fassett.
Rue Principale, Fassett, Québec, J0V 1H0

Cadastre :
Division d'enregistrement de Papineau
Cadastre de la paroisse Notre-Dame-de-Bonsecours
Numéro du lot : 38P

Dimensions du site patrimonial :
Profondeur: 83,51 mètres
Frontage : 45,72 mètres
Superficie 3 818,32 mètres carrés

2. Motifs de la citation

Le Conseil reconnaît la valeur patrimoniale du cimetière St-Fidèle de Fassett.

L'intérêt patrimonial du cimetière St-Fidèle de Fassett est lié à sa valeur historique et à sa valeur ethnologique.

Le cimetière, de plan rectangulaire, est situé au Sud de la rue Principale, non loin du noyau villageois. Il s'agit d'un cimetière jardin, forme typique des cimetières catholiques anciens du Québec. L'Église et l'ancien presbytère de la paroisse catholique romaine St-Fidèle de Fassett sont implantés à proximité, un peu à l'ouest et au nord de la rue Principale.

Béni le 2 octobre 1932, ce cimetière présente une allée centrale menant à un calvaire, implanté au centre du site. Les sépultures et les pierres tombales sont alignées symétriquement de part et d'autres de cette allée centrale.

Les éléments clés du cimetière liés à son intérêt historique et ethnologique sont :

- Le calvaire érigé en 1934: Constitué d'une croix en fer forgé portant une sculpture en poussière de pierre représentant le Christ crucifié. L'inscription « INRI » apparaît sur la partie supérieure de la hampe. La croix est fixée sur un socle en pierres locales où sont inscrites les épitaphes des curés Courtes et Kemp. Plusieurs calvaires implantés sur le territoire de la MRC de Papineau sont composés des mêmes matériaux, soit le fer forgé pour la croix et la poussière de pierre pour le Christ crucifié.
- Le Caveau : un petit bâtiment faisant office de caveau a été construit en 1934 à l'extrémité sud du site, au bout de l'allée centrale. L'intérêt de ce lieu est qu'il contient les tombes de deux curés de Fassett. L'abbé Paul Courte (curé de 1924 à 1925) y sera enterré en 1934 et le chanoine Allen Kemp (curé de 1979 à 1980), fils de Alec Kemp, une famille notable de la municipalité, y sera inhumé en 1991.
- L'entrée du site est contrôlée par une barrière ordinaire.

L'attribution d'un statut juridique de protection, la citation, permet de mieux protéger et mettre en valeur ce site faisant partie du patrimoine religieux de Fassett.

La reconnaissance et la protection des éléments significatifs du patrimoine bâti de Fassett contribuent au développement du tourisme culturel sur son

Province de Québec
Municipalité de Fassett

territoire. Cette démarche s'inscrit dans un plus vaste projet de revitalisation et de mise en valeur des attraits de la municipalité.

3. Citation du cimetière St-Fidèle de Fassett

Le règlement de citation du site patrimonial prendra effet à compter de la date de la signification de l'avis spécial au propriétaire du site (article 133 et 134) ci-dessus désigné.

4. Consultation

Toute personne intéressée pourra faire ses représentations auprès du comité consultatif d'urbanisme lors d'une assemblée publique qui aura lieu le 22 juillet 2014, à 18h30, à la mairie de Fassett au 19 rue Gendron.

Adopté à l'unanimité

2014-06-101

Avis de motion – Citation de la croix de chemin de Fassett.

Avis de motion est donné par Michel Bergeron qu'un règlement sera présenté lors d'une séance subséquente à l'effet d'adopter un règlement visant à citer à titre d'immeuble patrimonial la croix de chemin de Fassett.

1. Désignation de l'immeuble patrimonial
Croix de chemin de Fassett.

Adresse :
313 rue Principale, Fassett J0V1H0

Propriétaire :
Fabrique St-Fidèle de Fassett

Cadastre :
Division d'enregistrement de Papineau
Cadastre de la paroisse Notre-Dame-de-Bonsecours
Numéro du lot : no. 22 P et 23 P

La Croix de chemin de Fassett est située sur une partie du terrain appartenant à Nicole Diné, la partie 23P et l'autre sur le terrain appartenant à Yvon Lambert, la partie 22P.

2. Motifs de la citation

Le Conseil reconnaît la valeur patrimoniale de la croix de chemin de Fassett.

L'intérêt patrimonial de la croix de chemin repose sur sa valeur ethnologique.

Il s'agit d'une croix de chemin toute simple. La croix de bois peinte en blanc comporte quelques éléments décoratifs, un gros cœur rouge à la croisée et sur le poteau principal, d'autres cœurs rouges de plus en plus petits qui descendent jusqu'au sol. La croix actuelle est une réplique; elle a été refaite en novembre 2009 en utilisant exactement le même modèle que celui de 1955. Elle témoigne de la foi catholique des citoyens de la municipalité et rappelle d'anciennes pratiques religieuses présentes en milieu rural, principalement. Les sites où sont implantées les croix de chemin sont utilisés pour la prière et le recueillement, notamment lors de certaines fêtes religieuses. La croix de chemin de Fassett constitue donc un élément significatif du patrimoine religieux québécois.

Province de Québec
Municipalité de Fassett

La croix est implantée sur un terrain délimité par une clôture en bois, peinte en vert. Le site fait l'objet, durant l'été, d'un aménagement horticole par un bénévole habitant tout près.

L'attribution d'un statut juridique de protection, la citation, permet de mieux protéger et mettre en valeur ce bien patrimonial.

3. Citation de la croix de chemin de Fassett

Le règlement de citation prendra effet à compter de la date de la signification de l'avis spécial au propriétaire de l'immeuble ci-dessus désigné.

4. Consultation

Toute personne intéressée pourra faire ses représentations auprès du comité consultatif d'urbanisme lors d'une assemblée publique qui aura lieu 22 juillet 2014, à 18h30, à la mairie de Fassett.

Adopté à l'unanimité

2014-06-102

Avis de motion – Modification du règlement numéro 2002-03 relatif au comité consultatif d'urbanisme.

Un avis de motion est donné par Claude Joubert de la présentation à une assemblée ultérieure du Conseil d'une modification au règlement numéro 2002-03 qui lui amendait le règlement 02-95 relatif au comité consultatif d'urbanisme.

Adopté à l'unanimité

2014-06-103

Avis de motion – Règlement sur les ententes relatives à des travaux municipaux avec des promoteurs.

Un avis de motion est donné par Jean-Yves Pagé de la présentation à une assemblée ultérieure du Conseil pour l'adoption d'un règlement sur les ententes relatives à des travaux municipaux avec les promoteurs.

Adopté à l'unanimité

2014-06-104

Demande de rencontre des municipalités avec le Ministère des Transports

ATTENDU QUE le parachèvement de l'autoroute 50 représente une excellente opportunité pour la MRC Papineau en matière de développement : économique, touristique, communautaire et municipal;

ATTENDU QUE les municipalités de Fassett, de Notre-Dame-de-Bonsecours, de Montebello, de Papineauville, de Plaisance et de Thurso souhaitent promouvoir le développement et la revitalisation de leur milieu de vie;

ATTENDU QUE la revitalisation du milieu de vie de la route 148 de la MRC de Papineau est intimement liée à cet axe routier;

ATTENDU QUE la réglementation existante sur la route 148 du MTQ ne considère pas la nouvelle conjoncture socio-économique créée par le parachèvement de l'autoroute 50.

Il est proposé par Claude Joubert et résolu;

QUE le conseil municipal de Fassett mandate le CLD Papineau pour organiser une rencontre entre les municipalités de la route 148 de la MRC Papineau et le Ministère des Transports du Québec afin de discuter des améliorations possibles à la réglementation existante sur la

Province de Québec
Municipalité de Fassett

route 148 pour accroître les opportunités de développement de ce milieu de vie et surtout en améliorer la sécurité dans les cœurs villageois.

Adopté à l'unanimité

2014-06-105

Fermeture d'un pont par le ministère des transports du québec (mtq) – municipalité de plaisance – appui

ATTENDU la résolution numéro 05-116-14, adoptée par la Municipalité de Plaisance lors de sa séance du Conseil tenue le 5 mai dernier, relative à la réfection du pont situé sur la route 148 dans la Municipalité en 2016-2017;

ATTENDU QUE le ministère des Transports du Québec prévoit que les travaux seront échelonnés sur une période de dix-huit (18) mois et qu'ils occasionneront la fermeture complète du pont;

ATTENDU QUE la fermeture dudit pont à toute circulation engendrera des conséquences négatives pour l'ensemble des commerçants et des résidents de la Municipalité et de la route 148;

ATTENDU QUE la Municipalité de Plaisance demande au MTQ de trouver une solution de rechange afin de procéder à la réfection dudit pont, en permettant la circulation des automobiles et des véhicules d'urgence;

ATTENDU les effets négatifs d'une telle décision sur la région;

ATTENDU la résolution numéro 2014-05-091, adoptée lors de la séance du Conseil des maires de la MRC de Papineau tenue le 21 mai 2014, relative à la dénonciation dudit projet de réfection;

Il est proposé par Serge Villeneuve et résolu;

QUE les membres du Conseil de la Municipalité de Fassett dénoncent le projet de la réfection du pont situé sur la route 148, et plus particulièrement, dans la Municipalité de Plaisance tel que proposé par la direction territoriale de l'Outaouais, considérant l'impact sur le développement du territoire ainsi qu'au niveau de la qualité de vie des citoyennes et des citoyens du territoire de la MRC;

ET QU' une copie de la présente résolution soit acheminée au MTQ pour considération.

Adopté à l'unanimité

2014-06-106

Autorisation de faire peindre deux autres jeux de Pickelball à la patinoire

Il est proposé par Claude Joubert et résolu;

QUE le Conseil municipal autorise une dépense de 450 \$ pour la réalisation du tracé des lignes pour 2 terrains au coût de 450 \$ avant taxes.

Adopté à l'unanimité

2014-06-107

Commandite pour le tournoi de golf de la Résidence Le Monarque

Il est proposé par Jean-Yves Pagé et résolu;

QUE le Conseil municipal de Fassett accorde une commandite de 100 \$ à la Résidence Le Monarque.

Adopté à l'unanimité

2014-06-108

Embauche d'un nouveau pompier

ATTENDU QUE monsieur Jeff Larente, depuis longtemps, démontre un intérêt réel à devenir pompier volontaire pour sa municipalité;

ATTENDU QUE l'embauche d'un nouveau pompier est sujette à une période de probation de 6 mois;

Il est proposé par Michel Bergeron et résolu;

QUE Monsieur Jeff Larente soit embauché comme pompier volontaire au sein du Service Incendie de la Municipalité de Fassett.

Adopté à l'unanimité

2014-06-109

Modification au règlement d'urbanisme

ATTENDU QU' un avis de motion sera passé à cette réunion pour adopter un règlement de citation du cimetière Saint-Fidèle de Fassett;

Il est proposé par Françoise Giroux et résolu;

QUE le conseil municipal de Fassett modifie, dans les prochaines semaines, son règlement d'urbanisme pour que le site visé dans l'avis de motion soit compris dans une zone identifiée dans le plan d'urbanisme de la municipalité comme *zone à protéger* (article 127 de la LPC).

Adopté à l'unanimité

2014-06-110

Autorisation au maire d'envoyer une lettre à Tourisme Outaouais

ATTENDU QUE le Club Quad Papineau a demandé une commandite à Tourisme Outaouais ;

ATTENDU QU' une réponse négative a été reçue pour la raison que ce passage n'apporterait aucunes retombées économiques ;

ATTENDU QUE le conseil municipal de Fassett n'est pas d'accord avec cette réponse ;

Il est proposé par Jean-Yves Pagé et résolu;

QUE les membres du Conseil de la Municipalité de Fassett autorise le maire, Michel Rioux à envoyer une lettre de mécontentement à Tourisme Outaouais;

Adopté à l'unanimité

Varia

Comité Action Loisirs de Fassett.

Question posées par les membres.

2014-06-111

Levée de l'assemblée

20h35 Il est proposé par Françoise Giroux que la présente assemblée soit et est levée.

Adopté à l'unanimité.

Michel Rioux
Présidente d'assemblée

Mireille Dupuis
Secrétaire d'assemblée